



## INTITULE DE LA FORMATION : L'ACCORD-CADRE DU 4 MAI 2000 ET SES AVENANTS.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :** mieux maîtriser les dispositions de l'accord de branche du transport sanitaire dans son entreprise et être capable de les appliquer.

**PUBLIC CONCERNÉ :** Dirigeants d'entreprises de transport sanitaire, collaborateurs de ces dirigeants en charge de la préparation de la paie, comptables et leurs collaborateurs en charge de la paie des salariés des entreprises de transport sanitaire.

**LIEU DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION :** lieu à préciser en fonction des demandes, organisation par Odyssee Consultants

### CONTENU DE LA FORMATION : programme détaillé

*Partie 1 : Amplitude, travail effectif, décompte du temps de travail effectif*

A. Rappels des définitions :

- 1) amplitude,
- 2) temps de travail effectif,
- 3) temps de pause, coupure.

B. Décompte du temps de travail effectif des personnels ambulanciers roulants :

- 1) base du décompte ?
- 2) incidences des pauses et/ou coupures.
- 3) le principe d'équivalence : quel avenir ? quel impact de la loi "Travail" ?

C. Décompte à la « quatorzaine » : toujours d'actualité ?

D. Limite maximale de durée du travail (quotidienne et hebdomadaire) :

- 1) limite quotidienne,
- 2) limite hebdomadaire
- 3) conséquences du non-respect des limites de durée du travail.

*Partie 2 : Heures supplémentaires :*

A. Identification des heures supplémentaires :

- 1) Identification,
- 2) Contingent

B. Majorations et contreparties :

- 1) Majorations,

**PRÉ-REQUIS :** pas de pré-requis pour les dirigeants d'entreprise de transport sanitaire. Notions de droit du travail pour les comptables et leurs collaborateurs en charge de la paie des salariés des entreprises de transport sanitaire.

### DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION :

**Durée de la formation :** 1 journée soit 7 heures

**Horaires :** 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 17 h

**Effectif prévu :** formation organisée à partir de 6 stagiaires inscrits - maximum de 15 stagiaires par session.

2) RCR : toujours possible ?

3) Contreparties en repos.

*Partie 3 : Services de permanence, travail de nuit :*

A. Les services de permanence :

- 1) Rappel de la définition de l'accord-cadre du 4 mai 2000,
- 2) Organisation des services de permanence : spécificités du samedi.

B. Le travail de nuit :

- 1) Définition du travail de nuit et du travailleur de nuit,
- 2) Durée du travail de nuit du travailleur de nuit,
- 3) Contreparties au travail de nuit.
- 4) Pauses pendant le travail de nuit.

*Partie 4 : Temps de repos :*

A. Repos quotidien,

B. Repos hebdomadaire

- 1) Repos hebdomadaire légal
- 2) Repos hebdomadaire conventionnel

*Partie 5 : Autres indemnités, salaires :*

A. Conditions d'octroi des indemnités de repas

B. Indemnités particulières : ex : jour férié travaillé, dimanche...

C. Salaires



## **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :**

*Support pédagogique* : exposé via une présentation Powerpoint, texte des accords, ouvrage

*Cas pratiques* : exercice de décompte du temps de travail effectif, des heures supplémentaires

## **PROFIL DU FORMATEUR :**

Marie-Claire LAGADEC, gérant de la SARL ODYSSEE CONSULTANTS, juriste, ancienne secrétaire générale de la FNAP (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés), 17 ans d'expérience du secteur du transport sanitaire.

## **MODALITES D'EVALUATION :**

Résultats des exercices, suivi spécifique et individualisé après la formation.

## **MOYENS TECHNIQUES :**

- Présentation Powerpoint,
- Textes de l'accord,
- Ouvrage « *Le Droit social applicable au transport sanitaire* »